

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1372-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1372-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser l'usage de résidence privée d'hébergement dans la zone résidentielle GJ29R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP33-2024 et SP01-2025 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 14 mars 2025.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 14 mars 2025.

Donné à Granby, ce 21 mars 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 mars 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 mars 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier